

Restaurant scolaire de la Commune de Chancy



CHARTE DES ENFANTS

Si je fréquente le restaurant scolaire, je m'engage à respecter les points suivants :

- > Je m'annonce dès 11h30 auprès des animateurs et animatrices.
- J'ai une attitude correcte et respectueuse envers les adultes que je côtoie et envers mes camarades.
- Je dépose ma veste au vestiaire, je retire ma casquette ou mon bonnet dès mon entrée dans la salle. Je me lave les mains avant de passer à table.
- Je me tiens correctement à table.
- Je respecte le travail du cuisinier qui a confectionné les plats et la nourriture que l'on me sert.
- Je n'enclenche pas de jeux électroniques et, d'une manière générale, je ne joue pas à table.
- ➤ Je ne prends pas et n'utilise pas mon téléphone portable pendant la période du restaurant scolaire (entre 11h30 et 13h30).
- > J'obéis aux personnes qui sont désignées pour mon encadrement.
- > J'ai un langage approprié et je n'use pas de propos vulgaires, orduriers ou impolis.
- Je n'ai pas de gestes déplacés.
- Je ne crie pas ; je parle calmement, sans agressivité.
- > Je respecte le matériel (vaisselle, ustensiles, objets divers,...) car je ne suis pas le seul à l'utiliser.

D'une manière générale :

- > J'ai une attitude agréable et respectueuse.
- > Je suis poli.
- ➤ De 11h30 à 13h30, je me conforme aux règles édictées, sans exception.
- > Je ne quitte pas le préau tant que je suis sous la responsabilité des animateurs et animatrices.